

DURBUY

Scène inédite lundi soir : la directrice financière, auditionnée par le conseil communal



La décision finale sera d'abord notifiée à la directrice financière. © D.R

Le conseil communal de Durbuy de lundi soir a été marqué par une scène pour le moins inédite. Suite à des déclarations faites dans une attestation judiciaire, évoquant un climat délétère et des dysfonctionnements au sein de l'administration communale, la directrice financière de la commune a été auditionnée par le conseil.

Actuellement en arrêt de travail, Elvire Brabants, représentée par son avocat, Me Bertrand, a été convoquée devant le conseil communal suite à des déclarations faites dans une attestation judiciaire rapporte L'Avenir.

UNE AUDIENCE INITIALEMENT PRÉVUE À HUIS CLOS

Initialement prévue à huis clos, l'audience a finalement été rendue publique à la demande de la directrice financière et de son avocat. Me Bertrand a alors contesté les accu-

sations, qualifiant la procédure de floue et rappelant la carrière irréprochable de sa cliente jusqu'en 2022. Il a dénoncé cette procédure comme une mesure de représailles. L'avocat a demandé au conseil d'abandonner les poursuites ou, à défaut, une sanction mineure

La décision du conseil sera d'abord notifiée à la directrice avant d'être rendue publique

telle qu'un avertissement. Après une longue délibération à huis clos, le conseil a repris l'ordre du jour. La décision concernant la procédure disciplinaire sera d'abord notifiée à la directrice financière avant d'être rendue publique. ■

SUDINFO

LUXEMBOURG Mercredi 29 mai Page:12/13

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.